

CONSIGNES d'EVALUATION - COURS « DEMOGRAPHIE DES MIGRATIONS »

A l'aide de ces documents, de connaissances vues en cours et d'éventuelles recherches bibliographiques ou sur des contextes que vous connaissez personnellement, répondez à la question suivante sous forme d'une dissertation.

« Impensés et implicites démographiques de l'extrême droite italienne »

Nb : une dissertation doit comprendre une introduction, deux ou trois parties de développement (avec exemples) et une conclusion.

Consignes typographiques

Dans le texte, veillez à :

- ne pas dépasser 20 000 signes ni être en-dessous de 15 000 signes
- justifier le texte (CTRL+J)
- supprimer les doubles espaces entre les mots,
- éviter les mots collés entre eux, sans espace(s),
- éviter les espaces fautifs en trop entre le mot et la virgule qui le suit,
- virgule(s) fautive(s) séparant sujet et verbe, attention au sens.
- mettre une ligne entre le titre et le premier paragraphe de la partie concernée,

Concernant la bibliographie, veillez à :

- mettre la bibliographie à la fin du texte,
- homogénéiser la bibliographie,
- sourcer *a minima* les auteurs ou les données que vous citez

Les travaux sont à rendre au format .doc .docx .odt (au choix selon le logiciel de traitement de texte que vous utilisez) et pdf. pour le **20 janvier 2023 avant 23h59** par mail.

Vous pouvez si vous le souhaitez faire le dossier à deux étudiant.es.

Document 1- *Programme pour relever l'Italie. Giorgia Meloni, Fratelli d'Italia. Elections politiques du 25 septembre 2022. Traduction : Célio Sierra-Paycha*

« Soutien à la natalité et à la famille

La famille est l'élément fondateur de la société qui rend « une Nation véritablement souveraine et spirituellement forte » (Jean-Paul II). Il est nécessaire d'affirmer à nouveau le rôle central éducatif et social qui lui incombe. Soutenir la natalité signifie donner la possibilité aux jeunes couples de construire leur propre projet de famille, donner de l'espoir à l'Italie investie pour son futur.

Introduction progressive du quotient familial, c'est-à-dire un système de taxe qui prenne en compte le nombre de membres du noyau familial. Augmentation du chèque unique et universel : à hauteur de 300 euros par mois pour la première année de vie de l'enfant, à hauteur de 260 euros pour la deuxième année de vie jusqu'à 18 ans et maintien de l'allocation actuelle jusqu'à 21 ans. Réduction de la taxe sur la valeur ajoutée pour les produits de consommation destinés à la petite enfance, notamment les couches, les biberons, le lait en poudre. Soutien aux communes pour maintenir les crèches gratuites et ouvertes jusqu'à l'horaire de fermeture des commerces et bureaux, avec un système d'ouverture et de rotation pour la période estivale, augmentation des journées à temps plein à l'école primaire.

Promotion des crèches d'entreprises, des crèches résidentielles et familiales sur le modèle allemand du *Tagesmutter*. Soutien concret aux familles aux personnes dépendantes. Soutien aux crèches qui favorisent les nouvelles mamans et la conciliation du temps domestique avec le temps de travail. Augmentation de la part déductible d'impôt pour les dépenses liées aux besoins familiaux, déductibilité d'impôt pour les dépenses liées aux personnels domestiques. Renforcement du système de congé parental et maternel.

Campagne de communication et d'information de nature médicale sur le thème de la fertilité. Pleine application de la loi 194 de 1978¹ sur l'interruption volontaire de grossesse, en commençant par la prévention. Institution d'un fonds pour aider les femmes seules et en difficultés économiques à aller au terme de leur grossesses. Promotion des espaces dédiés aux nouveau-nés avec des tables à langer, des zones d'allaitement dans tous les immeubles publics. Obligation de formation du personnel médical et non médical aux premiers secours spécifiques à l'accouchement, à la méthode d'Heimlich. Soutien aux parents séparés ou divorcés en difficultés économiques.

Augmentation des ressources du Fonds de garantie pour l'acquisition du premier logement pour les jeunes couples ayant des emplois précaires. Abolition de la taxe sur la première acquisition immobilière. [...]

Fermeture à l'immigration illégale et rétablissement de la sécurité pour les citoyens

La sécurité est aux fondements de la vie sociale et garantit le développement et le bien-être. En raison d'anciennes et de nouvelles formes de criminalité, l'Italie est chaque jour moins sûre. L'immigration illégale menace la sécurité et la qualité de vie des citoyens. Nos villes sont

¹ Voir <http://www.humansforwomen.org/le-blog/avortement-italie> pour plus de renseignements sur cette loi

dégradées et invivables. Les périphéries et les centres historiques sont le théâtre d'une occupation abusive et violente de l'espace. Il faut vite mettre en place une politique pour rétablir la légalité au sein de nos frontières, redévelopper notre territoire et renforcer le tissu social et économique national.

Lutte sans trêve contre toutes les mafias, le terrorisme et la corruption. Assurer la légalité et la cohésion sociale en renforçant le pouvoir des préfetures comme représentant de l'Etat sur le territoire. Adaptation des effectifs, des dotations et des tutelles légales des Forces de l'ordre et de la police, des brigades de pompiers, de la police locale et des forces armées pour le contrôle du territoire. Renforcement de l'« opération rues sûres » et réintroduction de policiers de quartier. Lutte contre la délinquance, pas de zone en marge de la légalité.

Répression plus dure à l'égard de la dégradation du mobilier urbain. Lutte contre le phénomène du *Baby gang* et de la micro-criminalité. Combat contre la diffusion de la drogue parmi les mineurs, notamment par des campagnes de prévention et d'information. Incitation à l'éclairage public et à l'activité commerciale nocturne. Verbalisation immédiate pour les personnes occupant l'espace public. Prévention et lutte contre la violence contre les femmes et les enfants. Renforcement des mesures de cybersécurité et cybersurveillance. Réforme des prisons et augmentation des moyens de la police pénitentiaire. Lutte contre l'immigration illégale et gestion ordonnée des flux légaux. Favoriser l'inclusion sociale et le travail des immigrants réguliers.

Défense des frontières nationales et européennes comme le prévoit le traité de Schengen, avec contrôle des frontières et blocage des débarquements pour arrêter, en accord avec les autorités nord-africaines, la traite des êtres humains ; création de *Hot-spot* sur les territoires extra-européens, gérés par l'UE, pour traiter les demandes d'asile. Distribution équitable uniquement des personnes éligibles au droit d'asile parmi les 27 pays membres (le fameux blocus naval). [...] Incitation à rentrer en Italie pour les Italiens résidant à l'extérieur [...]. Accords entre l'UE et les Etats pour la gestion des rapatriements des clandestins et irréguliers, accords de coopération avec les pays d'origine pour le rapatriement. Lutte contre l'activité des ONG qui favorisent l'immigration clandestine. Intransigeance maximum contre toute forme d'antisémitisme, de racisme ou d'intégrisme islamique. »

Document 2- “Foreign migrations and population aging in Italy” de Giuseppe Gesano et Salvatore Strozza. *Genus* , Vol. 67, No. 3 (October-December 2011), p. 83-104

“The final steps in the demographic transition entail important reductions in the natural dynamics of a population and a progressive aging of its structure. A natural change around or below zero and population aging characterise also the following time periods. Positive net migration may add, then increase the total population significantly and, probably, also affect the population structure. Recently, in some European countries, immigration has played a fundamental role in changing the population growth rate from negative to positive (Sobotka, 2009; Strozza, 2010). However, it is unclear whether and how much the immigration of young people contributes to the rejuvenation of the age composition of the host population. [...]

We will try to answer the question of whether immigration can be a solution to population aging and to what extent through the analysis of both the recent past trends and the possible projections in the short- and medium-run future in Italy. We will evaluate what the impact of immigration on the aging of the resident population in Italy has been in the last decade [...]

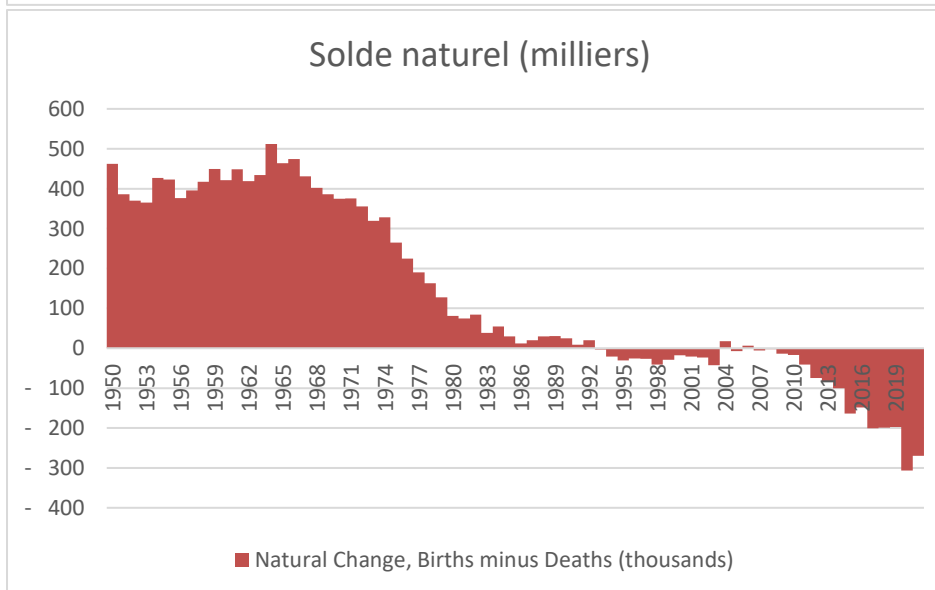
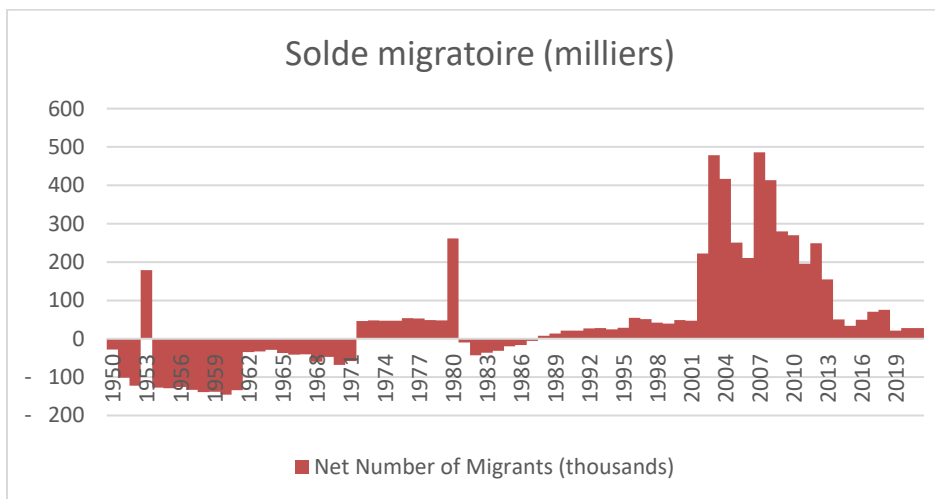
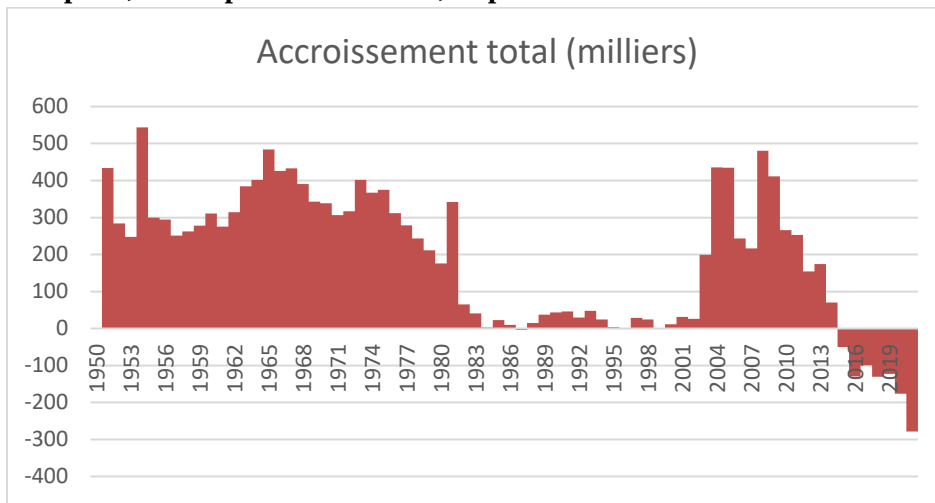
In-migration plays a pivotal role in reducing population aging in the short run, but cannot reverse it unless huge inflows are admitted. In the medium run (20-40 years), the indirect ‘rejuvenating’ effects of immigration may fade down as rapidly as the difference in reproduction levels reduces along with the migrants’ length of stay. The first generation of immigrants shifts progressively into the old age, and if they have not returned home, they too contribute to the population aging in the receiving country. [...] In the case of a decreasing population, the native population dies off and the overall structure is influenced by the sex-and-age distribution of the constant inflow of migrants (Cerone, 1987: 435).

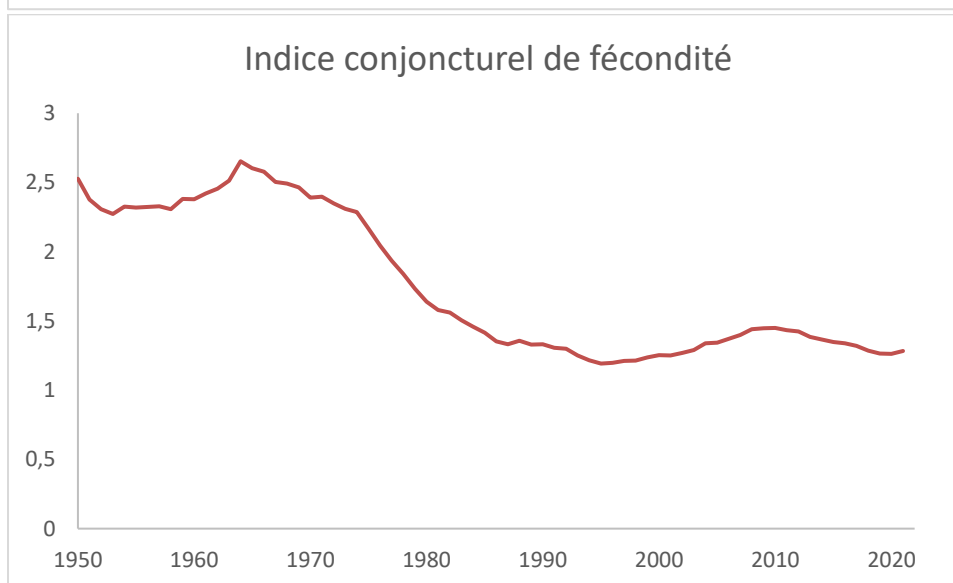
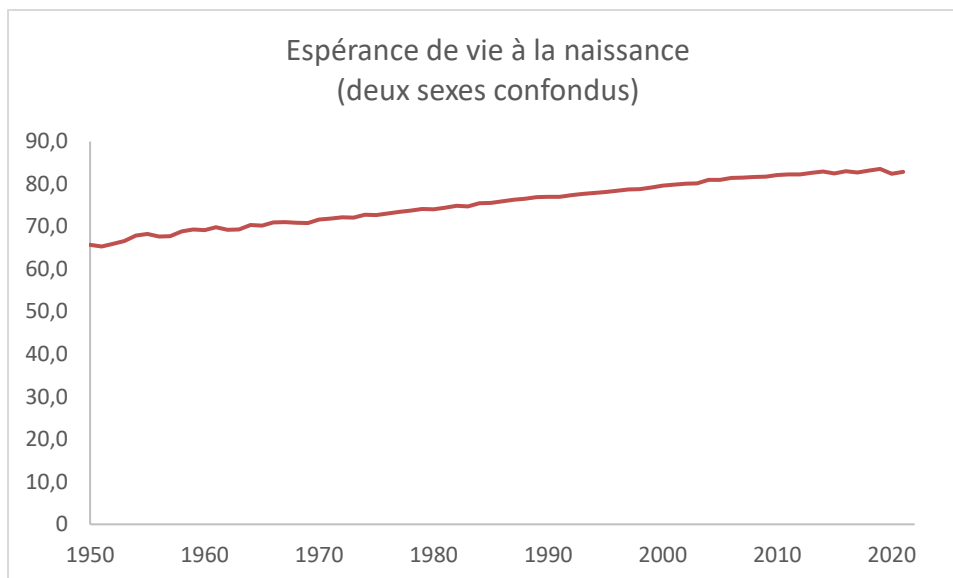
From a policy point of view, it is clear that no instant immigration can solve the population aging in the host area since the fading effects can be contrasted only by continuous inflows of new migrants. However, also the competing solution via an important fertility increase would entail a permanently increased number of annual births. In a structural perspective, immigrants could be considered as ‘late births’ or people born elsewhere who have been incorporated in the host population. From a strictly demographic point of view, there is no difference in whether those births happened within or outside the hosting region. Only the younger ages of the demographic structure would be affected. In a purely demo-economic balance, births outside the host region and the subsequent immigration of adult workers could even reduce the investments in earlier breeding and basic education of the migrants. However, the differences between the two solutions - increasing internal births vs. receiving more migrants born elsewhere - are not yet considered here for what regards the acceptance issues as well as the settling and integration problems.

Population aging has been and will be an inevitable process (Coleman, 2008) mainly linked at the national level to birth control (below-replacement fertility) and to the lengthening of human life (increased longevity). Our results, regarding the competing solutions between increasing internal fertility vs. letting important migration flows in, suggest that no one solution seems to be practicable alone (Avramov and Cliquet, 2005). After all, despite the fact that migration is a demographic phenomenon that is less stable and more difficult to forecast, future foreign immigration appears favoured from the joined effect of important push and pull factors. In particular, the exceptional growth of the working age population in Asia, Latin America and

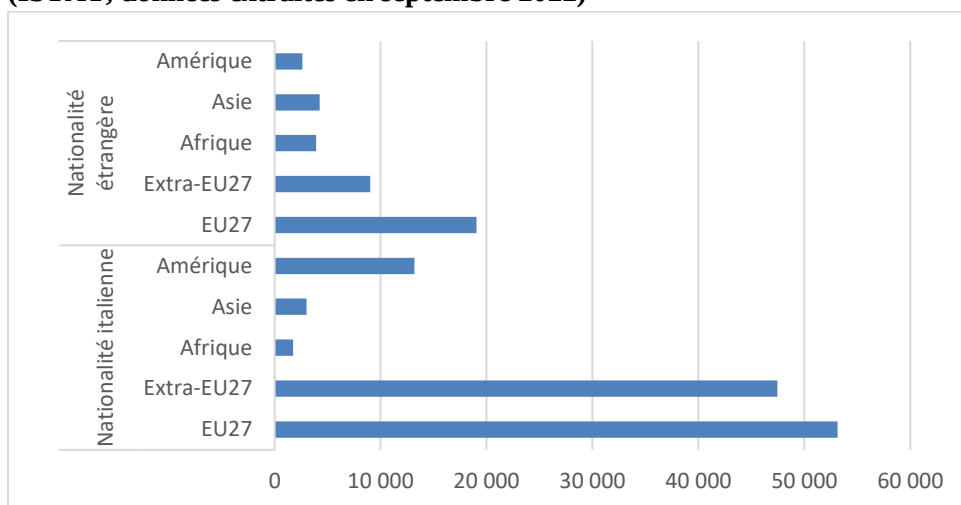
Africa will force the western countries to face a strong and growing migratory pressure. Present and future population policies in Italy, as well as in other countries with lowest-low fertility and fast population aging should combine incentives to increase fertility along with in-migrations by annually fixing quotas, developing re-settlement programmes and working towards effectively integrating the migrant population. This seems the only way to reduce the pace of population aging - not to reverse it - and to control its demographic consequences.”

Document 3 – Dynamiques démographiques en Italie de 1950 à 2021 (World Population Prospects, UN Population Division, Department of Economic and Social Affairs)

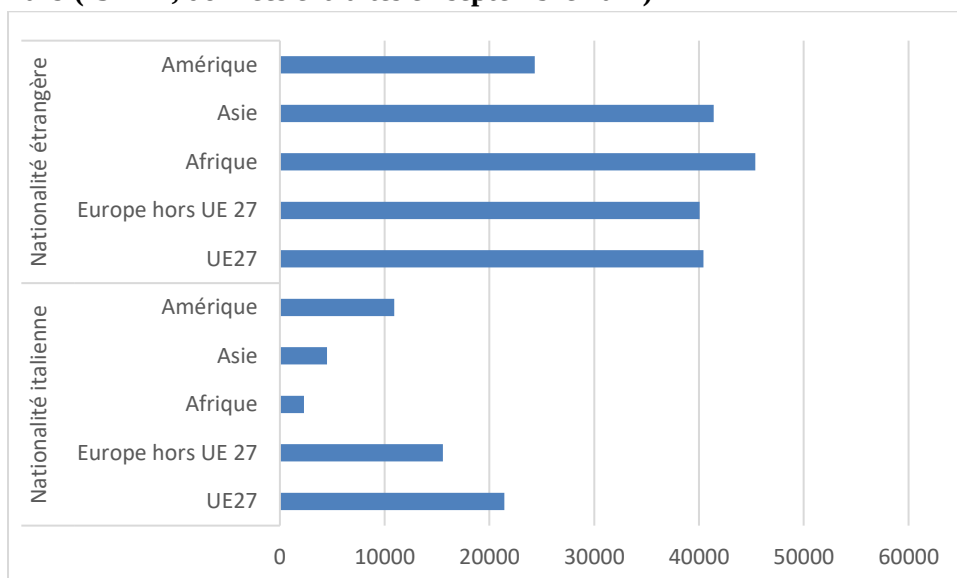




Document 4 - Lieux d'émigration des personnes ayant quitté durablement l'Italie en 2019 (ISTAT, données extraites en septembre 2022)



Document 5 - Lieux d'immigration des personnes s'étant installé durablement en Italie en 2019 (ISTAT, données extraites en septembre 2022)



Document 6 – Dictionnaire des migrations internationales. Approche géohistorique- article
« Italie » Gildas Simon – Armand Colin - 2015

de France et d'Allemagne. Venise est l'une de ces villes-refuges où se constitue en 1516 le premier « ghetto » européen, quartier réservé et fermé assez proche du mode d'organisation urbaine en Méditerranée (Tunis, Smyrne).

À la fin du xv^e siècle et au xvi^e siècle, l'Italie accueille des chrétiens du nord de l'Albanie fuyant l'occupation ottomane (*arbëresh*) que le pouvoir installe dans le sud de l'Italie ; une seconde vague d'émigration chrétienne se produit au xviii^e siècle, en provenance du sud de l'Albanie. La culture et le dialecte albanais se sont maintenus jusqu'à nos jours dans les îlots de peuplement *arbëresh* de Calabre et de Sicile, qui accueilleront des populations musulmanes lors de la récente guerre du Kosovo. Si l'attraction économique sur les populations européennes baisse dans les siècles suivants, la tradition du voyage en Italie est bien ancrée en Europe depuis le xviii^e siècle ; la découverte et le parcours de la péninsule relèvent presque de l'initiation pour les nobles, les hommes de lettres, les artistes de toute l'Europe.

La progression spectaculaire des populations étrangères depuis les années 1970

En Italie comme en Espagne, les années 1970-1980, qui marquent le déclin de l'émigration traditionnelle, signent aussi son nouveau statut de pays d'immigration. Le mouvement de fond qui démarre au début des années 1980 hisse l'Italie au rang des principaux pays d'immigration de l'UE au cours de la décennie 2000-2010 : 200 000 étrangers en 1979, 781 000 en 1990, 1 388 000 en 2000 (2,9 % de la population totale), 4 387 000 en 2013 (7,8 %), soit un taux d'immigration sensiblement égal à celui de la France et des grands pays d'accueil de l'UE.

L'Italie a vécu en accéléré la fin de sa transition démographique. Le pays, qui a alimenté l'un des courants d'émigration les plus massifs de l'histoire européenne, voit sa fécondité s'effondrer en moins de deux décennies ; son taux de croissance naturelle est devenu négatif et le serait encore plus sans l'apport des populations étrangères et les naissances induites. La chute de la natalité aggrave les effets du vieillissement de la population que ni le système politique, ni la société, n'avaient vraiment anticipé.

Le dynamisme du secteur productif et l'appel de l'économie souterraine à l'immigration clandestine

En 1973-1974, l'arrêt de l'immigration de travail en France et dans d'autres pays au nord des Alpes favorise d'autant plus la recherche de travail en Italie pour les migrants en transit originaires de la rive sud de la Méditerranée que des opportunités d'emplois peu qualifiés existent déjà sur le marché local de l'emploi. Le revenu par tête des Italiens triple entre 1970 et 2000. Cette hausse du niveau de vie résulte du développement accompli par le système productif dans le cadre des grandes firmes à l'intérieur du triangle industriel Milan-Turin-Gênes, ainsi que dans celui du réseau des PME qui forme le soubassement du tissu économique du nord de la péninsule. Le recours aux émigrés sans papiers est particulièrement intense dans les activités agricoles à caractère saisonnier, les petites activités tertiaires et les services domestiques, mais il s'est largement étendu aux industries installées dans les villes et les campagnes du nord.

De nombreux clandestins trouvent à s'employer dans les emplois précaires et le travail au noir en remplacement de la main-d'œuvre nationale ; le poids de l'économie souterraine est évalué à 27 % du PIB en 2009 et 17 % des emplois ne sont pas déclarés. L'enrichissement général, la forte participation des femmes au marché du travail, l'insuffisance relative des services publics renforcent aussi l'emploi immigré dans les services à la personne (1 million d'emplois). Le développement de ces emplois résulte de la transformation radicale de la famille italienne, du retrait de l'État-providence des services domestiques dans un pays atteint par le vieillissement où les services d'assistance aux personnes âgées sont insuffisants. L'aide-familiale (*colf* ou *badante*), originaire de l'Europe de l'Est ou des Philippines, qui est en charge des travaux domestiques, des enfants, des personnes âgées au sein des familles, est une figure ordinaire de la vie sociale. La loi de 2008 sur le délit pénal de clandestinité a dû faire une exception pour cette catégorie, tant ces immigrées sont devenues indispensables au bon fonctionnement de la famille, l'un des piliers de la société italienne.

Les immigrés forment, en 2010, le dixième de la force de travail italienne et la demande annuelle en main-d'œuvre peu qualifiée reste forte ; les patrons insistent chaque année pour obtenir une élévation des quotas afin de répondre à leurs besoins en main-d'œuvre, particulièrement dans le travail non qualifié. Le développement d'emplois autoproduits (favorisés par la loi de 1998 sur l'entrepreneuriat), la création d'entreprises ethniques constituent un autre mode efficace d'insertion économique et social. La progression considérable des transferts financiers vers les pays d'origine (2,582 milliards de dollars en 2000, 12,141 milliards en 2012) traduit autant l'amplification de la présence étrangère que la réalité de son insertion économique et sociale, cependant que progresse le mouvement de naturalisations.

Un espace migratoire complexe entre logiques de proximité, système migratoire européen et mondialisation

Dans la première phase de l'immigration (1970-1980), les premiers flux migratoires viennent de Yougoslavie et de la rive sud de la Méditerranée (Maroc, Tunisie). L'effondrement du système communiste dans les Balkans fait implorer l'Albanie, pays dévasté par cinquante ans d'un régime replié sur lui-même, à l'économie et au système social sinistrés (*voir Albanie*). Deux vagues de réfugiés albanais parviennent sur les côtes italiennes de 1989 à 1992. 25 000 personnes débarquent en quelques jours dans les ports de Bari et de Brindisi en mars 1991. Ces arrivées de *boat people*, véritable choc pour l'opinion publique italienne, posent publiquement la question de l'immigration aux autorités. Le mouvement reprend en 1997 à destination de Bari, Brindisi, Otrante.

Le paysage migratoire récent est profondément différent. Selon l'Institut italien des statistiques (ISTAT), les Roumains occupent, désormais, la première place (933 000 en 2013 contre 95 000 en 2003), suivi des Albanais (464 000) ; au total près d'1,5 million de migrants viennent d'Europe orientale et des Balkans (Moldaves : 139 000). La rive sud de la Méditerranée vient au second rang avec le Maroc (426 000), devant la Tunisie (88 000).

Vénétie, ancienne terre d'émigration en Suisse, d'où beaucoup d'émigrés italiens sont revenus avec une qualification qu'ils mettent à profit pour créer des PME. Le Mezzogiorno groupant les régions marginales s'étendant des Abruzzes à la Sicile fixe peu les immigrés (en 2008, 13 % des immigrés pour 36 % de la population italienne) malgré l'importance des mouvements de transit de clandestins qui débarquent sur les côtes méridionales. Leur sous-représentation s'explique par le sous-emploi et le haut niveau de chômage dans le sud, le sous-développement général – malgré la présence d'îlots de prospérité –, car le problème du Mezzogiorno demeure malgré des programmes réalisés depuis les années 1960. La plupart des emplois immigrés se localisent dans la pêche en Sicile, le secteur agricole saisonnier en Calabre et en Sicile.

À côté des travailleurs régularisés ou introduits dans le cadre de la politique des quotas, une partie des travailleurs est recrutée sur le marché parallèle de l'emploi où elle subit le système des intermédiaires (*caporalato*) propice à tous les abus. Mais l'espace migratoire national évolue en permanence. La mobilité de la main-d'œuvre immigrée est forte en raison de la précarité de l'emploi ; un actif sur deux est obligé de changer d'emploi chaque année. Les pionniers arrivés au début de la vague migratoire ont abandonné les emplois précaires dans l'agriculture du sud pour des activités régulières et mieux rémunérées en Lombardie, en Vénétie, en Émilie-Romagne. Ils y ont été remplacés par des Africains qui migrent à leur tour vers le nord pour être remplacés par des Philippins employés de maison ou des Chinois dans la restauration.

La loi italienne et l'immigration : un cheminement hésitant et complexe

Dans les années 1970-1990, où l'Italie est une terre d'opportunité administrative pour les migrants en mal de titre de séjour en Europe, l'attitude initiale de la société italienne, encore très proche de sa mémoire de terre d'émigration, la rend compréhensive à l'égard de la démarche de l'immigrant. Il n'existe en 1970 qu'un seul texte datant de la période fasciste, imprégné de l'esprit de fermeture ne concernant, en fait, que la sécurité publique. Les mentalités collectives,

les institutions, les dispositifs juridiques et réglementaires n'étant pas préparés à un tel renversement de situation vis-à-vis du passé, il faudra une vingtaine d'années pour la définition d'une politique italienne d'immigration avec le recours à des régularisations massives. La première loi « moderne » (1986), qui établit l'égalité de traitement avec les Italiens permet à 200 000 migrants de sortir de la clandestinité, mais elle est considérée comme insuffisante par l'UE en raison de sa « complaisance » à l'égard des irréguliers. La loi Martelli (1990) ne fait qu'officialiser une immigration de fait et la nécessité fonctionnelle de l'immigration pour l'économie italienne. Plus « organique » que la précédente, elle se veut favorable à l'accueil des étrangers et organise les normes en matière d'entrée, de séjour et de statut ; elle sera dénaturée ou inappliquée en raison du flou juridique d'un système législatif pris à contre-pied de son idéologie.

L'émergence véritable dans le champ politique et médiatique s'effectue au début des années 1990. Sur le plan de la politique intérieure, la Ligue du Nord (ex-Ligue lombarde), l'un des nouveaux partis politiques, fait de l'hostilité à l'immigration extracommunautaire – substitut à la stigmatisation foncière des *terroni* (désignation négative au Nord des migrants italiens du Sud) – l'un de ses « chevaux de bataille ». L'émergence de cette question comme problème se produit dans le contexte d'une grave crise du système politique italien, dans lequel l'immigré devient le dérivatif, le bouc émissaire. La crise albanaise et le débarquement des réfugiés albanais à Brindisi achèvent d'inscrire la question migratoire dans le champ politico-médiatique. En 1994, on instaure la lutte contre l'immigration irrégulière, on veut arrêter les demandeurs d'asile par l'instauration d'un blocus maritime. La question migratoire devient un argument dans les politiques sécuritaires et fait l'objet d'une instrumentalisation politique. Le Décret Dini (1995) qui établit le principe de la fermeture stricte des frontières et des expulsions ne peut être converti en loi ; une nouvelle procédure de régularisations touche 217 000 personnes en 1998. L'adhésion au Traité de Schengen et la signature du Traité

de Maastricht obligent l'Italie à se conformer aux directives européennes et font émerger le statut d'extracommunautaire utilisé pour désigner les immigrés non européens.

Les lois qui se suivent jusqu'en 2007 visent, non plus à interdire, mais à endiguer la venue d'étrangers, par le moyen des régularisations. La loi Turco-Napolitano (1998-1999) affiche une volonté d'intégration (reconnaissance de la diversité culturelle, droit à la santé pour les sans papiers) tout en poursuivant un objectif sécuritaire avec une législation qui se veut conforme aux droits fondamentaux de la personne et aux traités internationaux ; mais le décret d'application en donne une interprétation très rigide qui privilégie la répression, durcit les conditions d'emploi et de logement au détriment de l'intégration ; les travailleurs intégrés à l'économie souterraine peuvent difficilement obtenir le contrat de travail nécessaire à leur régularisation. Elle décide la création de centres d'accueil temporaires (CPTA) qui sont le plus souvent des zones de rétention. On établit, en 1999, la politique de quotas annuels établis de manière arbitraire.

Dans le contexte qui fait jouer la préférence nationale, le permis de séjour est subordonné au contrat de travail, procédure coûteuse pour l'immigré souvent contraint de donner un dessous-de-table à son futur employeur. La loi prévoit l'expulsion de tout clandestin et des sanctions pour les trafiquants et les passeurs. Un décret fixe chaque année le quota d'entrées de travailleurs étrangers. Cependant des formes de sélection administrative au séjour fonctionnent parallèlement à la voie officielle, par l'intermédiaire des réseaux catholiques (missionnaires, paroisses, ONG agréées par l'administration).

La loi Bossi-Fini 2002 vise à l'intensification des contrôles aux frontières. Elle institue aussi la création d'un « ministère pour les Italiens dans le monde » et veut favoriser la migration-rotation de la main-d'œuvre ; il faut désormais 6 ans de séjour avant d'obtenir une carte de séjour. Elle ouvre de nouveau la voie aux régularisations (650 000 acceptées). Sous la pression du patronat favorable à l'immigration, un nouveau projet de loi (Amato-Ferrero)

est déposé en 2007, qui vise à abolir la durée du contrat et des titres de séjour, à reconnaître les diplômes étrangers et à réduire les entrées illégales : 517 000 régularisations sont acceptées en 2006. En 2007, sur 724 000 demandes de régularisation présentées par les employeurs, 170 000 sont satisfaites. Le quota de permis de séjour est désormais fixé à 170 000, on prévoit la régularisation de 300 000 personnes ; un nouveau décret concernant les clandestins est signé en juillet 2009.

L'immigration familiale est réglementée ; les deux-tiers des demandes de naturalisations (10 000 par an) sont rejetées. Avec les restrictions de la loi Bossi, un travailleur en règle risque de redevenir clandestin une année sur deux ; il y a une contradiction fondamentale entre les rigidités administratives et la flexibilité du système productif et du marché du travail. Si une partie des immigrés réussit à s'insérer de manière régulière relativement stable et récente, une politique de plus en plus prohibitionniste fait demeurer une autre partie dans la précarité avec le risque de retomber dans l'irrégularité (trafics, business de faux documents).

L'Italie sur la frontière externe de Schengen et les migrations clandestines

L'Italie entre dans l'accord de Schengen, officiellement en 1996, effectivement en 1998. La longueur de son littoral (9 000 km), sa position géographique de sentinelle avancée aux marges de l'Afrique et au cœur des routes maritimes de Méditerranée orientale et occidentale, l'exposent plus que d'autres États à l'immigration clandestine, particulièrement dans les détroits de Sicile et d'Otrante. Il y a de nombreux témoignages sur les débarquements nocturnes de clandestins, le trafic de clandestins, les échouages de navires sur les côtes méridionales, les naufrages ; 1 500 décès en mer sont constatés en 2008. L'implication des mafias locales dans le trafic humain en lien avec des réseaux des pays de départ est probable.

Alors que les Pouilles et la Calabre sont les lieux d'accostage des clandestins albanais dans la décennie 1990, un déplacement vers les côtes faisant face à l'Afrique se produit dans la décennie 2000. Les petites îles de Pantelleria et surtout de Lampedusa sont les points

de débarquement pour les migrants en provenance du Maghreb, d'Égypte, de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique subsaharienne. À la suite d'accords bilatéraux avec les États de la rive sud, la collaboration pour le contrôle en mer se développe entre les forces navales italiennes, les polices tunisienne et libyenne, mais avec le sisme des révolutions arabes, les bouleversements politiques dans les États de la rive sud, les conflits syrien et irakien, les flux de migrations clandestines par la voie maritime explosent en 2014, passant à plus de 60 000 pour le premier semestre de l'année, contre 7 900 en 2013.

ÉMIGRATION

L'Italie, centre de diffusion des compétences et de savoir-faire dans l'Europe médiévale et de la Renaissance

Dès le XII^e siècle, le développement du capitalisme marchand entraîne les marchands des cités-États (Venise, Gênes, Pise, Pavie, Plaisance, Amalfi), sur les routes maritimes et continentales qui unissent les comptoirs de la Méditerranée orientale et l'autre versant des Alpes. Le génie italien de la Renaissance inspire et attire. Les rois, les puissants et les riches de l'Europe entière recrutent dans la péninsule les hommes de l'art dans les domaines les plus variés. Léonard de Vinci (peintre, architecte, sculpteur, ingénieur et théoricien) est l'archétype de ces « artistes-ingénieurs », qui partent valoriser de l'autre côté des Alpes leurs grandes compétences acquises au service des princes de l'Italie.

Le royaume de France est très apprécié de ces migrants hautement qualifiés. Les Italiens y sont membres du haut clergé et des cadres politiques, fonctionnaires, diplomates. Le rôle majeur du cardinal Mazarin, à la cour de Louis XIII et sous la régence d'Anne d'Autriche, symbolise la puissance de l'influence italienne au cours de cette période. Dotées d'une longue culture de la mobilité, ces élites issues des grandes cités de la péninsule, cette « aristocratie de l'émigration », accompagnent et ouvrent parfois la voie aux migrations des classes sociales plus modestes. Dans les vallées préalpines du Piémont, de Lombardie et du Tessin, l'émigration spécialisée est une réponse

Document 7 – “ “Africa’s Delivery room”: The Racialization of Italian Political Discourse on the 80th Anniversary of the Racial Laws” de Angelica Pesarini – Marcella Simoni et Davide Lombardo *Languages of Discrimination and Racism in Twentieth-Century Italy* – Palgrave MacMillan – 2021

“RACE, BLOOD, AND CITIZENSHIP: JUS SANGUINIS

In the pre-electoral campaign of 2017, one of the most disputed issues of contention, and strategically used by Lega as a sort of ideological battle, concerned the bill to reform the citizenship law. At the end of 2017, a united right-wing coalition managed to secure the rejection of the bill along with a big defeat for the weak and fragmented centre-left government, unable to effectively respond to the populist anti-immigrant propaganda and too cautious to fight for the bill (Tintori 2018: 445).

The current Italian citizenship, Law 91 of 1992, is based on the principle of *jus sanguinis*, literally meaning right of blood, a juridical procedure present in the majority of the globe’s eastern hemisphere. This contrasts with most western and southern nations of the Americas, where the principle of birthright citizenship, or *Jus Soli*, right of soil, governs the conferring of citizenship (Vink et al. 2010; Tintori 2016). In very simple terms, Italian citizenship from birth is inherited by blood and not by birthplace. Thus, a child born in Italy to non-Italian parents (namely people who are unable to trace a blood connection to an Italian national) is classified as a *straniero*, a foreigner until the age of 18 when it is possible to apply for citizenship. Even then, citizenship is not guaranteed, and the application involves a great deal of bureaucratic processes, long waiting periods and is costly (Pesarini and Tintori 2019). Despite many attempts from organisations of the second generation—that is, individuals born in Italy but unable to get Italian citizenship from birth as born to non-Italian nationals—to modify the bill, it was only in 2011 that 20 associations launched a campaign called *L’Italia sono anch’io* (I am Italy too) in order to push for a change of the law, supported by the national newspaper *La Repubblica*. The campaign turned out to be very successful and managed to collect 200,000 signatures. As a result, the text of a draft law of popular initiative was submitted to the Chamber of Deputies in order to modify the citizenship law on February, 5 2012. The draft law foresaw a moderated form of *Jus Soli* for children born in Italy to foreign parents of which one at least had a long-term resident visa. It also introduced the possibility of *Jus Culturae*, right by culture, according to which a child born in Italy to foreign parents, or who had arrived within the age of 12, could acquire citizenship by attending school in Italy for at least five years, or by completing studies or professional training within a school or place of education.

The legislative process started on October 13, 2015, when the Chamber approved the text and sent it to the Senate for further approval in order to become law. The vote in the Senate was intentionally delayed by almost two years due to the 50,000 amendments mainly proposed by far- right parties *Lega* and *Fratelli d’Italia*, in order to obstruct the vote. It took until June 15, 2017, under the Gentiloni government, for the discussion of the bill to be brought to the Senate, although it was not previously scheduled in the calendar. The debates on the matter were so heated that the then Minister of Education, Valeria Fedeli, was left injured following a brawl after Lega senators physically pushed to reach the government benches while branding signs reading “No *Ius Soli*” and “Stop the Invasion”. A further element turned out to be crucial in the political debate related to blood and Italian citizenship: the symbolic use of women’s bodies.

AFRICA’S DELIVERY ROOM

In order to gain electoral consent, women and their reproductive capacities were strategically exploited by the political discourse in conjunction with ideas of race and identity. This became particularly noticeable in June 2017, eight months before the election, when the Senate discussed the reform of the citizenship law I mentioned earlier.

In the days following the brawl in the Senate triggered by the discussion on the reform of the citizenship law, *Jus Soli* became the topic of conversation by many television programmes to which the far-right senator, Ignazio La Russa, Vice President of the Senate since 2018 and one of the main representatives of the mainstream post-fascist scene, was often invited. Here senator La Russa, who comes from a family of fascist tradition and joined aged 24 the *Fronte della Gioventù* (Youth Front), the youth section of the post-fascist party MSI party founded by Almirante (Telese 2006), would vehemently express his opposition to the bill reiterating, insistently, almost obsessively, a specific slogan: “Italy cannot become Africa’s delivery room”. La Russa insinuated that the bill would adopt a purely *Jus Soli* form of citizenship, which was never contemplated in the bill. He envisaged that flocks of African women would come to Italy to deliver their babies who, by law, would now have the right to be considered Italian from birth. This was quite far from the reality and in reading the bill, the granting of the proposed *Jus Soli* and *Jus Culturae* were not so easily obtainable. On June 23, just a week after the brawl in the Senate, La Russa was invited to the talk show *Tagadà*. Here, in an agitated and ineloquent manner, the Senator said (or to be more precise, shouted) the following:

If I went working abroad and I happened to have a son there, I wouldn’t consider it my right to have an American son or an English one or a Nigerian one. I would wait for a few years so he could decide if he wants my citizenship or the acquired one. Children do not necessarily need to get mad; they go to school, and they can be proud of their own citizenship ... It is wrong to say that they can pass a random course [to acquire Italian citizenship]. A child born here to [foreign] parents in which the mother too is a long-term resident, otherwise [he shouts animatedly] we become Africa’s delivery room! AFRICA’S DELIVERY ROOM! They come here, they give birth, they find a guy who says he’s the father and so on [some of the other guest speakers in the tv studio raise their voices to respond to his statements and try to interrupt him by speaking over him]. Let me say this! ... Let’s not make an opportunistic use of children to give citizenship to anyone! (Tagadà, June 23rd, 2017)

[...]

Italy as Africa’s delivery room: “they” come here, “they” give birth to their Black babies, and “they” find someone who pretends to be the father in order to scrounge off the “generosity” of Italian citizenship promoted by the left. This, essentially, is the message La Russa was feeding the Italian electorate with.

In relation to the pregnant body, it is important to highlight that this specific body is shaped by a number of social practices and regulatory processes allowing specific forms of surveillance and scrutinisation by the state (Lee and Jackson 2002: 115). Yet, scrutinisation and surveillance seem particularly pronounced when the pregnant body is also a racialised body, considered “alien”, not belonging to the nation and, therefore, potentially able to contaminate the purity of the Nation.

La Russa’s vitriol came to my mind a few months later, on February 9, when I heard the story of a young Nigerian woman called Beauty27; one of those who, according to La Russa, comes here, gives birth and then finds someone to pass off as the father. Beauty S. was a 31-year-old

Nigerian woman, coming from Africa indeed, and pregnant. The perfect candidate to confirm the effectiveness of La Russa's model. However Beauty did not need to find a fictitious partner to justify her presence in Italy, as she arrived with her husband, Destiny. What La Russa did not contemplate in his frothing tirades in the various television programmes he appeared, was that Beauty's pregnant body, allegedly using Italy as her "delivery room" was also a sick body, ravaged by a terminal illness. Beauty and Destiny had left Nigeria four years earlier and they reached the coast of Italy by boat, crossing the Mediterranean from Libya. The couple used to live in Naples, however, with the deterioration of her illness they decided to go to France to see Beauty's sister, in order to have a more stable situation ahead of her due date a few months later. Although Beauty was documented, Destiny was still an asylum seeker and therefore could not leave Italy. They tried to cross the border with France by coach on February 9, but they were stopped by French gendarmes. Beauty, who could have carried on the trip alone, decided to stay with Destiny and they were both brought back to Italy, at the train station in Bardonecchia at around two in the morning, despite her advanced state of pregnancy and serious respiratory problems caused by her illness. Here a local NGO took them closer to the hospital to be later transferred to the gynaecological department at Saint Anna Hospital, in Turin. Given Beauty's determination to save the foetus, doctors began an experimental phase of chemotherapy. Nevertheless, a month later during her 29th week of pregnancy, she gave birth to a 700-gram foetus by emergency Caesarean. Beauty died shortly after. Thus, it may seem Italy offered Beauty a delivery room but from that room she never came out.

Listening to La Russa's declarations, it becomes clear the Senator has conveniently forgotten Italy's historical presence in East Africa and how many Italian men made use of Africa seen as "pornotropics", namely "a fantastic magic lantern of the mind onto which Europe projected its forbidden sexual desire and fears (...) the quintessential zone of sexual aberration and abnormality", following the definition by Anne McClintock (1995).

[...]

One of the major claims made by this article, concerns the exploitation and racialization of women's bodies and their reproductive capacities, to sustain a notion of Italian identity embedded in racist and white supremacist rhetoric."